

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC
Réunion du Mercredi 27 septembre 2023, 20h00 à la Mairie

Date de convocation : 20 septembre 2023

Présents : Pierre LE GOFF, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sébastien BOUGET, Geneviève DENIS-KERANFORN, Joël ABRASSART, Catherine BARON, Maryannick PENN, Yvonne ARZIC-PENIL, Sylvie RICOU, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE,

Absents / Excusés : André NEDELEC, Nathalie DOUVENOT-KERVARREC, Loïc GOUTTEQUILLET,

Secrétaire de séance : Catherine BARON

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12 Votants : 12 Procurations : 0

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 7 juin 2023
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 30 août 2023
- Tarif location appartement à l'étage de la salle AN NOR DIGOR
- Reconduction du dispositif de remboursement de la destruction des nids de frelons asiatiques
- SIMIF : mise à jour des communes adhérentes
- Acquisition terrain cadastré B1153 => ajout chemin d'accès cadastré B 1154
- Morguignen : échange de parcelles pour rétablir le chemin
- Subventions complémentaires
- DM1 budget principal
- DM1 budget commerces & services
- Initiation à la langue bretonne à l'école de Guimaëc – année 2023-2024
- Remboursement de frais de création de ligne télécom – SARL Friko
- SDEF : Enfouissement réseaux Hent Lanmeur
- ~~Mise à jour du tableau des emplois => reporté~~
- Motion de soutien aux EHPAD
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUIN 2023

Pas de remarque, approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 AOUT 2023

Pas de remarque, approuvé à l'unanimité

TARIF LOCATION APPARTEMENT 1^{BIS}A PLASENN AN ILIZ (2023D043)

En raison de l'absence de locataire pour le mois de septembre 2023, le maire propose à l'assemblée de modifier le tarif de location de l'appartement situé à gauche au-dessus de la salle AN NOR DIGOR pour l'aligner sur le tarif de l'appartement identique situé en haut à droite de cette même salle.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 351.06€ mensuel sans charges à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le montant du dépôt de garantie, correspondant à 1 mois de loyer sans charges, sera également modifié.

Vote : approuvé à l'unanimité

RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES POUR 2023 (2023D044)

Monsieur le maire rappelle que la commune prend en charge intégralement les frais de destruction des nids de frelons asiatiques depuis 2018. Il est proposé de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année 2023.

Vote : approuvé à l'unanimité (Jérémy LAINÉ ne prend pas part au vote)

SIMIF : MISE A JOUR DES COMMUNES ADHERENTES (2023D045)

Pour faire suite à une demande la Préfecture du Finistère, il convient de mettre à jour la liste des communes membres du SIMIF. La liste qui fait foi à ce jour est celle de 2019. Depuis cette date, des mouvements ont eu lieu :

Demandes d'adhésions au SIMIF	Demandes de retrait du syndicat
Bohars	Guissény
Cléden Cap Sizun	Plounéour Brignogan Plages
Cléden Poher	Tréflaouénan
Primelin	
Plogastel Saint Germain	
Plogoff	
Roudouallec	
Saint Evarzec	
Saint Hernin	

Pour acter définitivement cette mise à jour, les adhérents doivent se prononcer sur l'accord des modifications comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vote : approuvé à l'unanimité

ACQUISITION TERRAIN CADASTRE B1153 => AJOUT CHEMIN D'ACCES CADASTRE B 1154 (2023D046)

Lors du conseil municipal du 30/11/2022, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition à Mme KERGUIDUFF de la parcelle B 1153 située à Poul Rodou pour une surface cadastrale approximative de 1285m² au prix de 0.50e du m².

Le notaire nous a informé que cette parcelle n'est accessible qu'en empruntant la parcelle B1154, qui est en indivision entre tous les propriétaires riverains.

Mme KERGUIDUFF, qui détient 1/5ème de la parcelle d'accès, souhaite également vendre sa part de la parcelle B 1154,

Il est proposé de racheter à Mme KERGUIDUFF sa part de la parcelle d'accès cadastrée B 1154, au même prix que la parcelle B1153, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

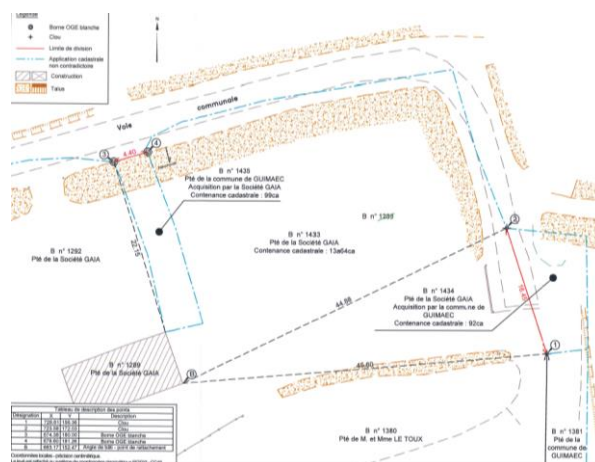
Vote : approuvé à l'unanimité

MORGUIGNEN : ECHANGE DE PARCELLES (2023D047)

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser un échange de parcelles au lieu-dit MORGUIGNEN afin d'établir la liaison entre 2 chemins ruraux.

La parcelle B1435 d'une contenance de 99ca, propriété de la mairie de GUIMAEC, sera échangée avec la parcelle B 1434 d'une contenance de 92ca, propriété de la SAS Gaia immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 920066305.

Les frais en lien avec cet échange seront à la charge de la SAS Gaia.



Vote : approuvé à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 - COMPLEMENT (2023D048)

Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention de 3 263.80€ à l'amicale laïque de Guimaëc pour le financement de projets scolaires & périscolaires ; et une subvention de 100€ au centre hospitalier de Lanmeur pour le projet « culturel et artistique ».

Vote : approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET PRINCIPAL (2023D049)

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal ; exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
16 / 165 / OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	260,00
23 / 231 / 118	Immobilisations corporelles en cours	11 703,00
	Total	11 963,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
204 / 204182 / 10003	Bâtiments et installations	7 163,00
21 / 2111 / 81	Terrains nus	1 800,00
21 / 2182 / 79	Matériel de transport	3 000,00
	Total	11 963,00

Vote : approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET COMMERCES & SERVICES (2023D050)

Le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget commerces & services ; exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 161	Immobilisations corporelles en cours	20 000,00	
	Total	20 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 138 / OPFI	Autres subventions d'investissement non transférables	20 000,00	
	Total	20 000,00	0,00

Vote : approuvé à l'unanimité

INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ÉCOLE : ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (2023D051)

Le Conseil Départemental du Finistère a mis en place le dispositif d'interventions scolaires d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques dès 2007. Ce dispositif est reconduit au titre de l'année scolaire 2023/2024. Pour la commune de Guimaëc, 2 heures d'initiation à la langue bretonne ont été accordées cette année (1 heure pour les maternelles et 1 heure pour la classe de CP-CE1-CE2) pour un coût total devrait s'élever à 3600 €.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Conseil départemental	1 710€	47.50%
Conseil Régional	490€	13.61%
Commune de Guimaëc	1400€	38.89%

Le reste à charge de la commune est donc de 1 400 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RACCORDEMENT TELECOM - MAISON ROSE (2023D052)

Considérant que le locataire de la Maison Rose, la SARL FRIKO, a eu des frais, facturés par Orange, en raison d'interventions techniques pour le raccordement télécom du bâtiment « la maison Rose ».

Considérant que ce type de frais de première installation du branchement télécom est à la charge du propriétaire,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de rembourser la « SARL Friko » des frais déboursés pour le raccordement télécom du bâtiment, c'est-à-dire 238€ TTC.

Vote : approuvé à l'unanimité

SDEF : ENFOUISSEMENT RESEAUX HENT LANMEUR (2023D053)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom hent Lanmeur, co-financé par le SDEF, et pour la part communale, par les communes de Lanmeur et Guimaëc à part égales.

L'estimation des dépenses se monte à 346 250,00 € HT. Le SDEF finance à hauteur de 260 000€.

Pour les Communes de Guimaëc et Lanmeur, le reste à charge est de 95 000€.

La commune de Guimaëc s'engage à participer à hauteur de 47 500,00 €. (26 250€ au compte 605 (part télécom) et 21 250€ au compte 204182 (part éclairage public))

La commune de Lanmeur s'engage à participer à hauteur de 47 500,00 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD (2023M01)

Texte intégral de la motion :

Suite à la réunion du 30 juin 2023 à Plourin-lès-Morlaix et celle du 10 Juillet à Pleyber-Christ pour évoquer la situation des EHPAD publics, les communes de Morlaix, Plourin-lès-Morlaix, Plouigneau, Guerlesquin, Pleyber-Christ, Carantec, Plonevez du Faou, Plouvorn, Sizun, Elliant, Coray, Guipavas, Pont de Buis, Loperhet, Daoulas, Briec, Châteauneuf du Faou, Cap Sizun, Pont l'Abbé, Arzano, Brest et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gérant les EHPAD d'Ergué-Gabéric, de Briec, de Plogonnec et de Quimper partagent tout comme celles des Côtes d'Armor le même constat alarmant.

Les maires, présidents de CCAS et de CIAS, élus, administrateurs et les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle.

Ils rencontrent également des difficultés croissantes en termes de recrutement et d'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, de un à deux ans pour les autres.

Il ressort de ce constat que les élus :

Réagissent

au report continu d'une loi sur le grand âge, laissant les élus locaux gérer seuls la situation,

des réponses des tutelles inadéquates, faute de moyens financiers adéquats,

des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde,

aux difficultés de remboursements des prêts indexés sur les livrets A (doublement des intérêts en 2023/2022),

des charges complémentaires liées aux frais des PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour,

à l'inflation généralisée concernant les énergies et tous les consommables : alimentation, produits d'hygiène, matériel, soins...

Refusent :

de faire supporter aux familles et aux résidents ces augmentations de charges.

S'interrogent sur les éventuelles réponses des autorités de tutelles :

visant soit aux mutualisations ou fusions : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports et pour autant ils sont aujourd'hui confrontés au même problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD. La fusion n'est donc pas une solution miracle.

Dénoncent

les difficultés financières provoquant le non remplacement des personnels absents et dégradant de ce fait de manière inacceptable la qualité de l'accompagnement nécessaire au bien être des résidents et les conditions de travail des professionnels,

les cotations anticipées des GMP : si celles-ci permettent de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les financements liés ne sont versés que de 12 à 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

les nouvelles coupes PATHOS qui servent aujourd'hui à financer les insuffisances de dotation de l'Etat plutôt qu'au recrutement de nouveaux professionnels correspondant à un accompagnement à hauteur de la dépendance et des pathologies des résidents.

Collégalement, les élus présents constatent :

ne plus pouvoir payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour leurs EHPAD, pour garantir les équilibres financiers.

Collégalement, les élus présents décident :

de présenter à l'ensemble des communes une motion de soutien aux EHPAD territoriaux,

de s'interroger sur le refus ou non de voter les prochains budgets, si ceux-ci devaient être déficitaires,

de solliciter une rencontre avec le ministère en charge de l'autonomie et du handicap, de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales et toutes les instances concernées par le financement des EHPAD,

d'engager un cabinet d'avocats sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat. Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu.

Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre.

« **Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age.** »

Vote : approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Fin de séance

Le secrétaire de séance
Catherine BARON

Le maire
Pierre LE GOFF